

**LE GUIDE PRATIQUE N°5
POUR CRÉER UN
SKATEPARK**

AVANT-PROPOS

Vous êtes un utilisateur de skatepark et vous souhaitez qu'une de ces infrastructures se situe près de chez vous. Vous constatez que vous n'êtes pas le seul jeune de votre commune à rêver d'un skatepark. Il est temps de se mettre ensemble pour écrire aux autorités de votre commune, afin de leur faire part de votre requête: créer un skatepark dans votre commune.

Plus vous êtes nombreux à signer cette lettre, plus votre demande aura de chance d'être prise au sérieux. En effet, pour une commune, la construction d'un skatepark induit un investissement non négligeable.

Ce guide pratique vous présente les différents aspects et les étapes de la construction d'un skatepark. Vous pouvez le présenter aux autorités communales qui pourront s'en servir comme support de réflexion. Car, pour la création d'une telle infrastructure, une collaboration entre vous, les jeunes, et la commune sera essentielle. L'aide des promoteurs du Groupe d'intérêt jeunesse, qui ont déjà suivi d'autres créations de skatepark, peut être également demandée si vous habitez le canton de Vaud.

TABLE DES MATIÈRES

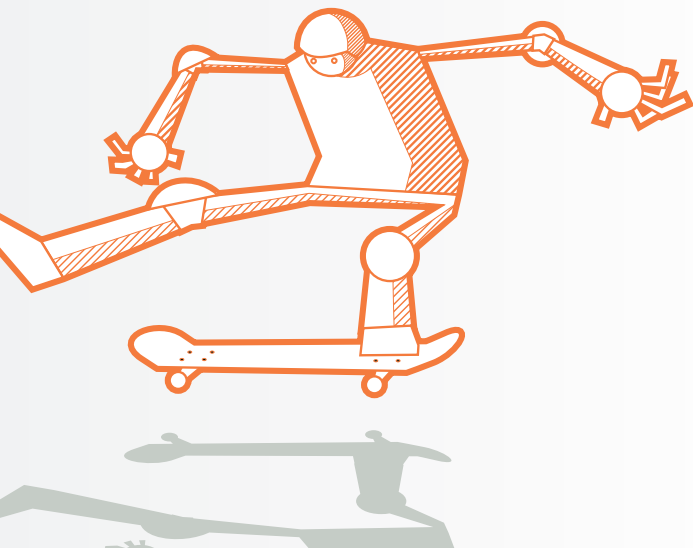
OBJECTIFS D'UN TEL LIEU	5
MODULES ET EMPLACEMENT	6
COÛTS ET ENTRETIEN	11
FINANCEMENT	12
DOSSIER DE PRÉSENTATION	15
SÉCURITÉ, NUISANCES SONORES ET RESPONSABILITÉS	16
ADRESSES ET DOCUMENTS UTILES	19

OBJECTIFS D'UN TEL LIEU

En plus de permettre de pratiquer son sport favori (skateboard, roller, BMX, trottinette, etc.), le skatepark est un lieu rassembleur, un lieu de rencontres, d'expressions, mais aussi un aménagement complémentaire à l'offre de loisirs de la commune.

Il est aussi un lieu de prévention par le sport.

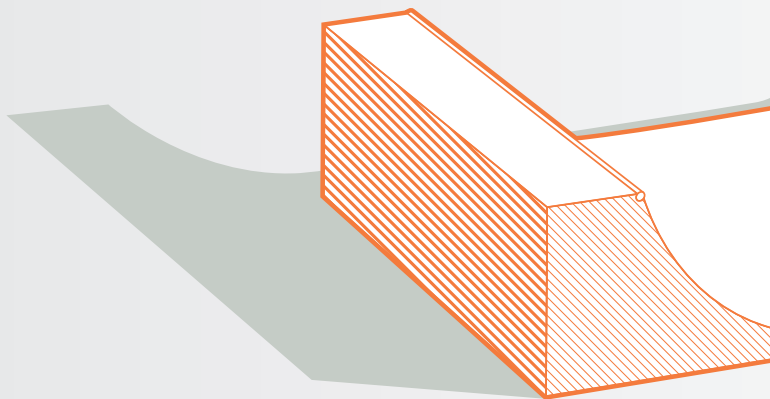
En l'absence de cette infrastructure, les jeunes auront tendance à utiliser les routes, les escaliers, etc., mettant ainsi en danger leur propre sécurité, ainsi que celle des autres usagers.



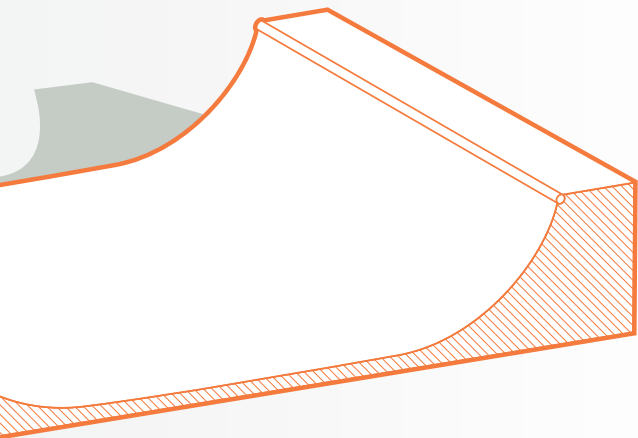
MODULES ET EMPLACEMENT

Il est important de bien réfléchir aux modules choisis (half-pipe, mini-rampe, quarter, pyramide, plan incliné, vague, etc.) en fonction de la surface disponible. Souhaite-t-on absolument une grande rampe (réservée à une élite) ou désire-t-on fournir l'occasion aux débutants de s'exercer sur des modules appropriés? Le choix des modules devrait être laissé aux futurs utilisateurs. Toutefois, ce choix se fera en fonction du budget alloué pour l'aménagement de ce lieu et de l'espace à disposition.

Les différents fabricants proposent en général des modules avec des structures en acier, en bois ou en bé-



ton, et des revêtements avec ces mêmes matériaux ou encore en HPL (un aggloméré à base de papier et de résine). Tous ces matériaux conviennent très bien pour des aménagements extérieurs, même le bois qui est traité ou enduit d'un revêtement, par exemple le HPL, pour résister aux intempéries. L'acier inoxydable a la meilleure longévité, mais il coûte un peu plus cher. Quant au béton, il présente un rapport longévité-prix intéressant, mais



les risques de blessures graves paraissent plus importants. Les garanties des différents fabricants varient de 3 à 10 ans, cela peut aussi être un argument dans le choix effectué.

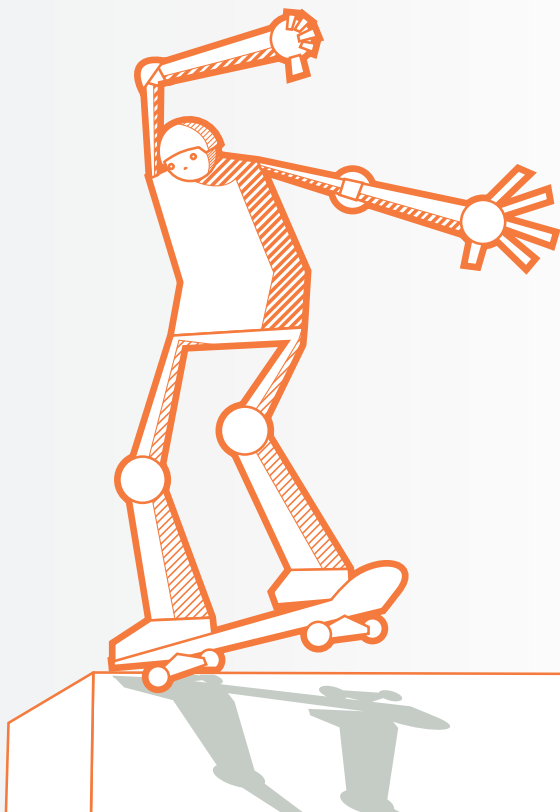
Le choix de l'emplacement est important. Il faut en effet qu'il soit facilement accessible pour les jeunes (transports publics, vélo, roller, etc.), mais aussi un peu isolé pour éviter les problèmes de voisinage. Les cours d'école, places de jeux, terrains de sports, parkings inutilisés et hangars désaffectés sont des endroits propices. Attention, cependant, à bien séparer un tel emplacement de la circulation routière.

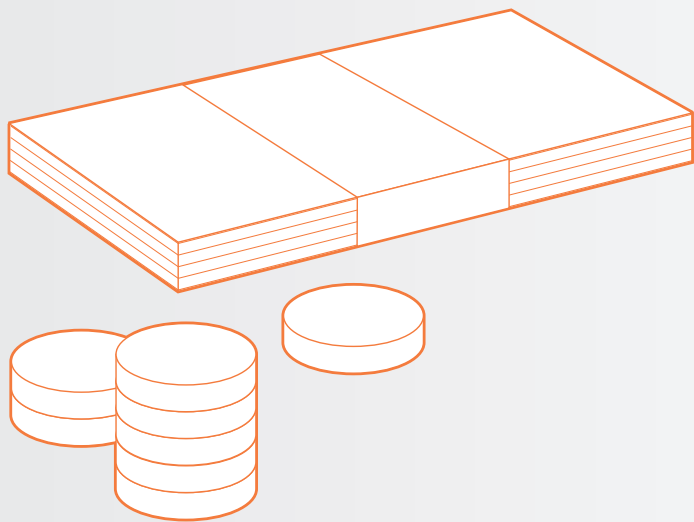
La surface dépend des modules choisis: on compte un minimum d'environ 250 m².

L'emplacement doit être de préférence goudronné (en essayant d'obtenir une surface la moins abrasive possible) avant la pose des modules. Il faut compter entre Fr. 90.– et Fr. 120.– le mètre carré pour les travaux d'aménagement.

De plus, pour améliorer le confort du lieu, c'est souvent important de prévoir des poubelles, des bancs publics, voire un point d'eau. L'éclairage n'est pas indispensable, sauf si on souhaite pou-

voir rendre le skatepark accessible en soirée (au contraire, l'absence d'éclairage public permet d'éviter le bruit dès la nuit tombée, diminuant ainsi les désagréments pour le voisinage).





COÛTS ET ENTRETIEN

Tout dépend des modules et du matériel choisis. Pour exemple, voici quelques montants pour un skatepark extérieur (les modules pour un skatepark intérieur coûtent en général moins cher, car ils sont réalisés le plus souvent en bois): une mini-rampe (jusqu'à 3 m de hauteur): min. Fr. 25'000.-; un quarter-pipe: env. Fr. 5'000.-; une mini-aire de street avec plusieurs modules: env. Fr. 30'000.-.

Les skateparks extérieurs ne nécessitent que peu d'entretien. Il faut cependant enlever régulièrement les feuilles mortes qui pourraient s'accumuler, vérifier les vis, les fixations des tôles et la rouille éventuelle, etc., garantissant ainsi une sécurité maximale. Certains constructeurs peuvent vous proposer un contrat d'entretien pour les premières années.

FINANCEMENT

Construire un skatepark représente un investissement important. La participation de la commune (et parfois des communes voisines) est indispensable pour garantir la réussite de cette opération. Mise à disposition d'un terrain, aménagement de celui-ci, participation financière pour l'achat des modules, cette aide peut varier selon les projets. Il existe plusieurs pistes pour compléter le financement d'un tel projet:

- Sponsoring (entreprises locales, entreprises sportives, etc.).
- Dons (entreprises et particuliers).
- Fonds du Service de l'éducation physique et du sport (SEPS).
- Comité de préavis d'attribution des aides financières du canton de Vaud.
- Participation financière des communes environnantes dont les jeunes pourraient aussi bénéficier des installations.
- Clubs services.
- Fondations privées.
- Dons en nature (travaux d'aménagement).

- Cartes de soutien.
- Repas de soutien, vente, tombola, etc.

La Loterie Romande ne finance pas directement les modules de skatepark. En revanche, pour un financement partiel de l'équipement, une demande peut être adressée à la Fondation d'aide aux sportifs chargée de redistribuer une partie des bénéfices de la Loterie Romande par l'intermédiaire du Fonds du sport vaudois. Détail d'importance: cette demande doit être faite par la commune, et cela avant le début de la construction.

Il est important de réfléchir à la contrepartie qui peut être proposée aux sponsors éventuels (banderole sur le site, logo peint sur le module, logo sur l'affiche ou le flyer annonçant l'inauguration, etc.).

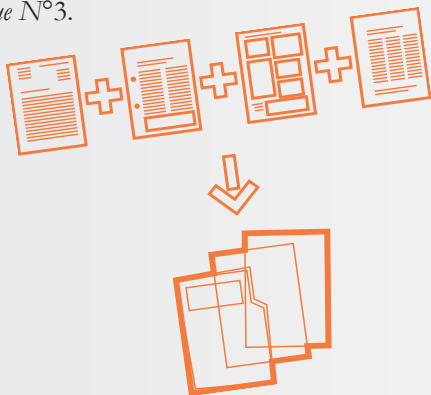
Pour augmenter les chances de succès, les initiants de ce projet peuvent se constituer en association (dont le but est la création du skatepark). En effet, certains donateurs ne financent des projets que si ceux-ci émanent d'une association. Des modèles types de documents utiles à la création d'une association sont téléchargeables gratuitement sur notre site internet à l'adresse www.groupeinteretjeunesse.ch.

De plus, cette association pourrait être l'intermédiaire entre la commune et les jeunes utilisateurs du skatepark.

L'entretien courant (nettoyage de la place) pourrait être ainsi confié à cette association, afin que les jeunes participent aussi au maintien en bon état de ce lieu.

Pour réduire le coût de la réalisation du skatepark, certains fournisseurs proposent les modules en kit (à monter soi-même). Cependant, cette opération n'est pas toujours évidente sans l'aide d'un spécialiste.

Vous trouverez aussi des conseils utiles pour la création d'une association dans le *Guide pratique* N°2 et pour la recherche de fonds dans le *Guide pratique* N°3.



DOSSIER DE PRÉSENTATION

Pour trouver des fonds, il est indispensable de créer un dossier de présentation. Pour cela, il est judicieux de réaliser ce document conjointement avec la commune, en n'oubliant pas de mentionner que la commune soutient ce projet (par la mise à disposition d'un terrain, par une aide financière, etc.). Ce dossier devrait au moins comprendre:

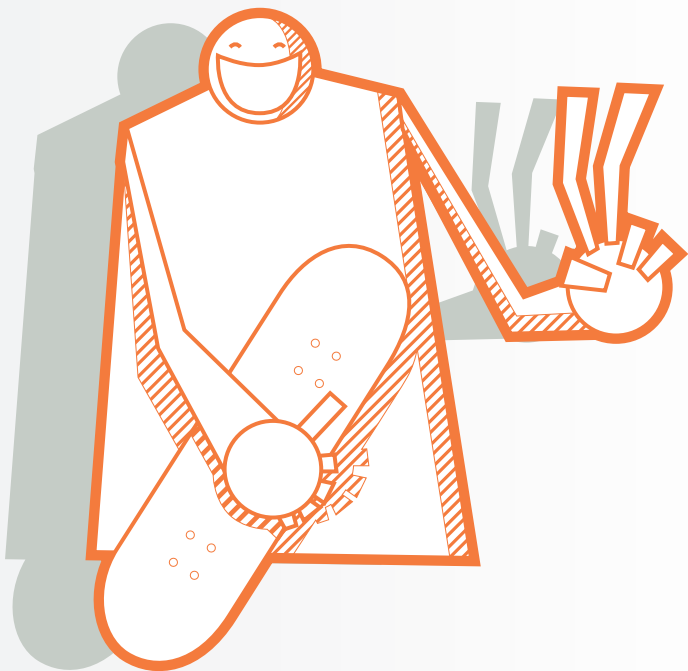
- Une présentation des initiants du projet (et une liste collective de signatures des jeunes intéressés par ce projet).
- Un descriptif du projet.
- Les objectifs d'un tel lieu.
- La place du projet dans l'offre globale de la commune, de la région.
- L'emplacement.
- Les modules choisis.
- Le budget.
- Les travaux à effectuer.
- L'offre pour les sponsors.
- Les statuts de l'association (pour autant qu'elle existe).

SÉCURITÉ, NUISANCES SONORES ET RESPONSABILITÉS

En principe, les modules proposés par des professionnels présentent des garanties de sécurité maximales. Cependant, il est indispensable de porter des protections (genoux, poignets, coudes et tête) avant de s'élancer sur de tels engins, et ce quel que soit le sport qu'on y pratique. Le Bureau de prévention des accidents (BPA) se tient à disposition pour vous conseiller sur la sécurité d'un tel lieu. De plus, il édite une brochure intitulée «Skateparks» qui décrit les éléments de sécurité à prendre en compte pour l'ouverture d'un skatepark.

Quant à la question du bruit, tous les modules proposés actuellement sont étudiés pour être le plus silencieux possible. Malheureusement, il est impossible de supprimer complètement les nuisances sonores, d'autant plus qu'on ne peut pas exiger des jeunes se retrouvant dehors la journée, pour s'adonner à leurs sports favoris, de le faire dans le silence le plus total. D'où l'importance du choix de l'emplacement.

L'installation de barrières délimitant la zone de skatepark et la pose d'un panneau de règlement avec des horaires d'utilisation sont conseillées, afin de restreindre les responsabilités de la commune.



AUTRES GUIDES PRATIQUES ÉDITÉS

**LE GUIDE PRATIQUE N°1
POUR RÉALISER UN PROJET**

**LE GUIDE PRATIQUE N°2
POUR CRÉER ET GÉRER UNE ASSOCIATION**

**LE GUIDE PRATIQUE N°3
POUR RECHERCHER DES FONDS**

**LE GUIDE PRATIQUE N°4
POUR MÉDIATISER SON PROJET**

**LE GUIDE PRATIQUE N°6
POUR ENCOURAGER LA PARTICIPATION
DANS SA COMMUNE** *Guide destiné aux communes*

Ces guides gratuits peuvent être commandés
ou téléchargés sur le site www.groupeinteretjeunesse.ch.

ADRESSES ET DOCUMENTS UTILES

Des liens, des documents pratiques et des contacts utiles sont disponibles gratuitement sur notre site Internet à l'adresse www.groupeinteretjeunesse.ch.

CONTACT

Groupe d'intérêt jeunesse

Ch.de Pré-Fleuri 6

1006 Lausanne

021 624 30 43

info@groupeinteretjeunesse.ch

IMPRESSUM

© 2003, mise à jour 2010

Reproduction possible avec mention de la source

Edition: Groupe d'intérêt jeunesse

Rédaction: Jean-Philippe Robatti

Actualisation: Carmine Cioffi et Pierre Corajoud
promoteurs du Groupe d'intérêt jeunesse

Conception graphique: Carmine Cioffi

Illustrations: www.bismor.com



groupe d'intérêt
jeunesse

Un service du Centre vaudois
d'aide à la jeunesse (CVAJ)